

Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier

Enquête publique Contournement Est de Rouen/Liaison A28-A13 Remarques des élus de Roncherolles-sur-le-Vivier

Conscients qu'il est nécessaire pour l'agglomération de Rouen qu'une solution soit mise en place afin d'éviter l'arrivée massive de circulation à proximité du centre-ville, le projet soumis à enquête publique soulève cependant quelques questionnements :

- Concernant une voirie coupée :

Que devient exactement la route de l'Essart reliant Roncherolles-sur-le-Vivier à Préaux, empruntée régulièrement par des randonneurs, des cyclistes, des véhicules. En effet, dans le tome 3 « Atlas géographique » page 424, il est indiqué qu' « une étude d'accessibilité, suite au remembrement foncier, vis-à-vis de voiries coupées » sera réalisée. Le risque n'est-il pas que cette route soit déviée vers la RD 15 (qui traverse le village) entraînant ainsi trois nuisances ?

- > un problème de sécurité pour les cyclistes et les randonneurs se déplaçant sur une départementale,
- > une circulation accrue sur cette départementale déjà très fréquentée au moment des départs et retours du travail.
- > un rapprochement de cette route près du lotissement du Bois Breton provoquant ainsi des nuisances sonores qui viendront s'ajouter à celles de la structure autoroutière.

Proposition des élus :

Nous souhaitons que la voirie ne soit pas coupée mais maintenue.

- Concernant les nuisances sonores et visuelles :

Nous sommes très inquiets quant aux nuisances sonores, particulièrement basses dans ce secteur, engendrés par cette structure autoroutière. En effet, à proximité du village le passage est prévu en remblai (page 477 du tome 3) sans protection acoustique. Fait étonnant à proximité d'habitations dont les occupants auront à subir les nuisances sonores quelque soit leur niveau.

Par ailleurs, malgré les plantations proposées dans le projet, nous trouvons qu'une installation en remblai ne préserve pas le paysage.

Proposition des élus :

Nous souhaitons que le passage soit réalisé exclusivement en déblai afin de garantir le minimum de nuisances sonores et visuelles pour préserver le paysage.

La carte page 493 du tome 3 concernant le trafic de 6h à 22h à l'horizon 2044, indique des niveaux difficilement acceptables comparés au niveau sonore actuel.

Proposition des élus :

Nous souhaitons qu'un relevé de mesures soit effectué actuellement, puis une fois la structure en activité afin d'avoir un suivi nécessaire pour mettre en évidence l'existence d'une pollution sonore, ou pas, malgré les mesures prises en prévention.

La structure prévue devenant autoroutière, donc avec une vitesse maximale de 130 km/h, nous alerte quant à l'impact sonore lié à cette vitesse.

Proposition des élus :

Nous souhaitons qu'elle soit limitée à 90 km/h dès qu'une portion se situe à moins de 700 mètres des habitations. Par ailleurs nous souhaitons également que le type de revêtement soit étudié afin de limiter considérablement le bruit.

- Concernant le péage :

Nous sommes très interrogatifs sur le bien-fondé de l'existence de péages tout au long de cette structure. En effet, comment envisager que des habitants acceptent de payer un péage pour se rendre sur leur lieu de travail alors qu'il leur sera possible d'emprunter d'autres voies? Le problème du désengorgement des voies secondaires ne sera pas ainsi résolu.

Par ailleurs comment être certain que les poids-lourds utiliseront vraiment ce contournement payant?

Des contournements existent dans d'autres villes de France. Sont-ils payants ? Dans le cas d'une réponse positive à cette question, les problèmes de circulation ont-ils réellement été résolus ? Des études comparatives existent-elles ?

Proposition des élus :

Dans la mesure où ce projet, reconnu d'utilité publique, bénéficiera de financements publics à hauteur de 50% du coût total, nous souhaitons la modification du projet en vue de la gratuité pour l'usager. En effet, comme de nombreuses liaisons autoroutières, l'équipement doit rester libre d'accès, sans péage.

Si une structure payante ne peut être évitée, nous souhaitons que soit envisagés :

- > un moyen afin que les habitants n'aient pas à payer pour se déplacer en l'utilisant,
- > des mesures empêchant le report du trafic poids-lourds sur le réseau routier gratuit.





MAIRIE
72, rue de l'Église
76160

Roncherolles-sur-le-Vivier
Téi : 02 35 59 09 59
Fax : 02 35 59 95 50
mairie@mairie-roncherollesvivier.fr